

Province de Québec  
Municipalité régionale de comté de L'Érable

## AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Rick Lavergne, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, que les membres du Conseil de la MRC de L'Érable ont adopté, à leur séance régulière du 9 mai 2012, le règlement no 320 modifiant le règlement no 304 concernant le SSIRÉ.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de chacune des municipalités de la MRC de L'Érable et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'ouverture du bureau.

Donné à Plessisville, le 15 mai 2012



---

Rick Lavergne, secrétaire-trésorier